

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025\_145**

**Objet : Modification et attribution d'un fonds de concours (Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : FSIC) octroyé à la Commune d'Oudezeele**

**Séance du mardi quatre novembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-huit octobre deux mille-vingt-cinq.

**Présents (56) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (16) :**

Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Elise DORMION-ROUSSEZ à Valentin BELLEVAL - Didier TIBERGHIEN à Samuel BEVER - Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER - Elizabeth BOULET à Eddie DEFEVERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Christophe DEBREU à Stephane DIEUSAERT - César STORET à Luc EVERAERE - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Elizabeth GRESSION à Frédéric JUDE - Pierre-Louis RUYANT à Serge OLIVIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 72**

**Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025\_145**

**Objet : Modification et attribution d'un fonds de concours (Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : FSIC) octroyé à la Commune d'Oudezeele**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, lors de son budget 2016, a décidé la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal (FSIC). Ce fonds avait vocation à accompagner les communes à hauteur de 50 000 € par commune sur la période 2016/2020.

Par délibération 2019/070 en date du 20 mai 2019, le conseil communautaire a accordé un fonds de concours d'un montant de 50 000 € à la Commune d'Oudezeele sur deux projets.

Un projet qui concerne des travaux de remplacement de son éclairage public en LED pour un montant FSIC accordé de 18 000 €. Cette opération est aujourd'hui soldée.

Un autre projet qui concerne la création de trottoirs le long de la voirie communale, afin de favoriser le passage des piétons, pour accéder à la mairie, à la salle des fêtes et au restaurant scolaire pour un montant FSIC accordé de 32 000 €. Cette opération a été réalisée par l'intercommunalité en tant que maître d'ouvrage et compétente en matière de voirie.

La commune d'Oudezeele dispose donc encore de 32 000 € de FSIC disponibles et non affectés.

La commune souhaite réaffecter cette enveloppe sur différentes dépenses d'équipements pour plusieurs de ses bâtiments et espaces publics. Le coût du projet est estimé à 49 251,11 €.

La commune d'Oudezeele bénéficie d'une enveloppe de 32 000 € auprès de l'intercommunalité. Le taux d'intervention de Cœur de Flandre agglo est au maximum de 50 % sans dépasser la participation communale.

La participation sollicitée par la commune auprès de Cœur de Flandre agglo est de 24 625,55 € soit 50 % du coût total hors taxe du projet.

<b>Dépenses en euros HT</b>		<b>Recettes en euros HT</b>		<b>Part</b>
Dépenses d'amélioration fonctionnelle de plusieurs bâtiments et espaces publics (salle des fêtes, écoles, espaces de loisirs)	49 251,11 €	Coeur de Flandre agglo - FSIC	24 625,55 €	50%
		Commune de Oudezeele	24 625,56 €	50%
<b>Total</b>	<b>49 251,11 €</b>		<b>49 251,11 €</b>	<b>100%</b>

**Il vous est proposé :**

- d'accepter de verser à la commune d'Oudezeele un fonds de concours d'un montant de 24 625,55 € maximum pour l'amélioration fonctionnelle de plusieurs bâtiments et espaces publics,
- le versement du fonds de concours se fera en un seul versement sur transmission d'un bilan et du solde comptable de cette opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 72**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

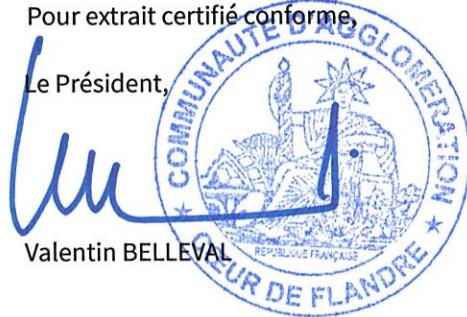
**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 4 novembre 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL



La Secrétaire de séance,

Nathalie DEBOUDT